



DECLARATION CGT CPC **DU 15 DÉCEMBRE 2017**

Ordre du jour :

- 1) Présentation, débats et votes sur chacun des 5 référentiels de formation,
- 2) Présentation, débat et vote sur le socle commun de compétences et connaissances.

Lors de la réunion du 21/11/17 d'un groupe de travail issu de la CPC, la CGT a rappelé son positionnement concernant le socle commun, c'est-à-dire : les domaines de compétences-DC- 1 et 2 sont de l'ordre du spécifique puisque ces DC sont relatifs à l'accompagnement des publics et concernant les DC3 et DC4, si les compétences se rapportent à l'organisation de travail, c'est du registre commun si elles se rapportent à l'accompagnement des publics, elles relèvent alors du spécifique, ce qui ne dit rien du socle commun de connaissances, du reste.

La CGT part du principe que les compétences sont une déclinaison des **fonctions / activités** des différents référentiels et des définitions métier et donc si comparaison, il y a, il faut les **référer à ces dernières** obligatoirement. **Et non pas prendre le plus petit dénominateur commun de bout de chaîne** que constituent les indicateurs ou des connaissances qui pourraient être similaires.

Construire un socle commun en comparant la formulation des compétences et des indicateurs est un biais méthodologique qui ne tient pas compte de ce qu'est une compétence, de son acquisition dans la confrontation au réel, dans la pratique et donc de la construction de la professionnalité (savoirs/ savoir-être/ savoir-faire de la compétence ou autrement dit des "savoirs en action").

Pourtant la méthode a encore été éprouvée, le 21/11 dernier, avec adjonction d'une nouveauté : la « compétence partagée ». Si certaines compétences des 5 diplômes renvoient à des connaissances identiques alors les compétences deviennent partagées et appartiennent au socle commun. Cette façon de raisonner s'appuie à nouveau sur des biais. Là encore, peu importe le volume de ces savoirs, ils seront forcément généralistes. Par exemple : « instaurer une relation » qui n'est pas une compétence partagée nécessite pourtant pour les étudiants des 5 métiers considérés à avoir des apports sur la relation (connaissances généralistes) mais sur le terrain : instaurer une relation avec le jeune enfant ou

une personne autiste va renvoyer forcément à d'autres connaissances plus spécifiques liées aux étudiants en tant qu'individus-uniques, porteurs d'une histoire de vie...-, aux personnes accompagnées et à leurs problématiques respectives, à des méthodes permettant de médiatiser la relation, si besoin.. Et donc où se situe le curseur, pourquoi certaines compétences sont –elles versées dans le pot/ socle commun et d'autres non ?

Et donc comme précédemment, nous affirmons que c'est bien l'expérimentation de ces connaissances (généralistes et spécifiques pour une même compétence) par les étudiants dans le cadre de l'immersion professionnelle qui leur permet de les appréhender- d'en éprouver le sens- et de s'approprier les compétences qui s'y réfèrent.

La CGT considère donc qu'il existe un défaut de méthode et que le travail réalisé dans le cadre du socle commun n'est pas pertinent. Les motifs justifiant la mise en place d'un socle commun est un non- sens comme si la culture commune se décrétait hors sol. Or la construction de cette dernière grâce à l'alternance, dépend pour le futur professionnel d'une connaissance et de l'affirmation de soi assise sur l'expérience de terrain, le tutorat par les pairs, s'enrichissant de la confrontation aux autres membres de l'équipe Il aura alors plus de facilité à les analyser, favorisant le travail en complémentarité avec les autres professionnels, pour peu que les employeurs acceptent de dégager du temps pour ce faire.

A nouveau, La CGT demande un rallongement de la durée concernant la révision des diplômes au grade de licence, d'une année supplémentaire : révision et mise en œuvre -pour une rentrée en septembre 2019, afin d'accorder le temps nécessaire concernant l'élaboration des diplômes, la réflexion sur le socle commun et la mise en œuvre sur le terrain des formations et certifications associant l'ensemble des acteurs (centres de formations et universités), pour une réelle reconnaissance des professionnels du travail social.